

## Agenda

Prochain Cnas :  
11 et 13 juin 2024  
**Assemblée Générale**  
mercredi 12 juin 2024

Ordre du jour de  
l'Assemblée Générale :  
**8h45 - 9h15 :**

Enregistrement des présents

**9h15 - 12h30 :**

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Rapport des Contrôleurs de Gestion
- Intervention de l'Administration
- Intervention des organisations syndicales

- Résultats des votes et des résolutions et résultat de l'élection des Contrôleurs de gestion.
- Désignation des Contrôleurs de Gestion.

**14h00 - 16h00 :**

- Secteurs d'activité du Caes
- Questions diverses

### Comment venir à l'Assemblée Générale

FIAP Jean Monnet - 30 rue  
Cabanis - 75014 Paris  
Ligne 6 (Glacière) RER B (Denfert  
Rochereau).  
Bus 21, 62, 68, 92.

## Assemblée Générale

**Mercredi 12 juin 2024**

Le Caes est une association régie par la loi de 1901, dont les salariés et retraités de l'Inserm sont membres de droit. Comme chaque année, l'Assemblée Générale est l'occasion d'examiner le bilan de l'exercice écoulé. C'est aussi un moment d'échanges et de réflexions sur l'exercice en cours et sur l'avenir.

### Nous avons besoin de vous

Les votes des résolutions se font maintenant de manière électronique, ce qui permet une meilleure et plus active participation des agents à la vie du Caes.

**Votre présence physique à l'Assemblée Générale est néanmoins fortement encouragée !**

Ce vote à distance pour l'approbation des résolutions et la désignation des nouveaux contrôleurs de gestion se déroulera en amont de l'Assemblée Générale, à partir du **mardi 21 mai**. Vous recevrez prochainement par courrier électronique toutes les informations nécessaires pour pouvoir exercer votre droit de vote. Les votes devront être validés avant le **mercredi 5 juin à minuit**.

« Les personnels Inserm, après avis du responsable hiérarchique, bénéficient d'une autorisation d'absence pour se rendre à l'Assemblée Générale du Caes et des Clas. Les personnels justifient de leur présence à l'Assemblée Générale auprès de leur responsable hiérarchique en présentant un justificatif de présence établi par le Caes. » **Article 40 de la Convention entre l'Inserm et le Caes.**



## Vote des résolutions

1. Approbation du rapport moral et quitus au conseil.
2. Approbation des comptes.
3. L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de 69 413 € de l'exercice 2023 à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 581 471 € au 12/06/2024 (date de l'AG).
4. L'Assemblée Générale décide de maintenir pour 2023 la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720 €.
5. Nomination des contrôleurs de gestion pour l'exercice 2023.



## Participation au repas de l'AG

Si vous souhaitez assister au repas de l'Assemblée Générale, inscrivez-vous en nous écrivant à [administration.caes@inserm.fr](mailto:administration.caes@inserm.fr) impérativement avant le 15 mai 2024. Un ticket repas vous sera remis le jour de l'Assemblée Générale.

# Rapport moral 2023



Les élections de 2023 concernant le Caes Inserm ont entériné un changement de majorité et, par conséquent, de responsables. Parmi les dix-sept élus, six d'entre eux, soit 35 % des élus, n'avaient jamais siégé auparavant au Caes et cinq d'entre eux ont accédé aux responsabilités, témoignant ainsi d'un fort renouvellement. Le Caes comprend 11 membres issus des régions et 6 de Paris-Île de France, 10 femmes et 7 hommes, enfin 11 actifs et 6 retraités. L'équilibre des forces syndicales en présence a été respecté et le bureau exécutif est représentatif de l'ensemble des organisations syndicales des personnels représentés au Cnas.

Le changement de majorité a conduit à de nouvelles pratiques : ainsi, l'ensemble des commissions du Caes : Communication, Jeunesse, Loisirs-Culture, Retraités, Sports, Vacances et Voyages ont été ouvertes à l'ensemble des personnels Inserm par un appel à candidature comprenant une lettre de motivation. Dans le même ordre d'idée, notre majorité a fait voter une modification du règlement intérieur, qui permet à chaque organisation syndicale représentée au sein du Cnas, de désigner au maximum 2 personnes non titulaires de la liste des candidats, qui participent par visioconférence aux séances plénières du Cnas, sans pouvoir ni participer ni aux débats, ni aux votes. Un temps d'échange leur sera néanmoins accordé à l'issue de chaque vote. Ces modifications ont pour but de susciter de nouvelles vocations d'administrateurs parmi les personnels en activité de l'Inserm, pour gérer le Caes lors des futurs mandats.

Le Cnas a voté le relèvement des bornes du plafond annuel de subvention de 40 %. Dorénavant, les bornes des plafonds de subvention seront indexées chaque année selon le taux d'inflation communiqué par l'INSEE évitant ainsi des décalages entre le coût de la vie et les taux de subvention. Pour rappel, en 2023 le taux d'inflation des prix à la consommation était de 4,9 % mais atteignait 7,9 % pour les produits de grande consommation (alimentaire,

produits d'entretien et d'hygiène-beauté), quand la valeur du point d'indice était revalorisée de 1,5 % au 1er juillet 2023 !

Pour satisfaire à la réglementation de la convention ECLAT (Éducation, Culture, Loisirs et Animation au service des Territoires), le Cnas a mis en place un contrat de prévoyance comprenant les garanties obligatoires et l'option maintien de salaire pour les salariés de droit privé du Caes.

Des mesures de simplification ont été votées : l'attestation de non-subvention des conjoints est supprimée et remplacée par une déclaration sur l'honneur ; le plafond des 500 heures est également supprimé pour les vacataires qui seront considérés comme des CDD.

Le statut de personne en situation de handicap est reconnu à un plus grand nombre sur proposition du secteur Solidarité et Handicap et une nouvelle subvention créée. En raison du départ à la retraite de Madame Sylvie Dupy, le Caes a recruté Madame Élodie Merveillard qui est en charge des secteurs Clas et Retraités

Ganael, le logiciel de gestion du Caes, développé par le CNRS, est abandonné au profit du logiciel ACL-CE. Le Caes a investi dans un logiciel de temps développé par la société Eurécia pour gérer les temps, congés et absences des personnels.

Enfin le budget 2024 d'un montant de 2 834 493,75 € a été voté lors du Cnas de février.

La plupart de ces mesures ont été votées avec des majorités transcendant parfois les clivages syndicaux.

**Patrick Robert**  
Président du Caes Inserm

## Bilan d'activité des secteurs

### Secteur Vacances

#### M.C. Babron - D. Laouari

Le budget de 2023 consacré au secteur Vacances a été de 564 531,12 €, soit une augmentation de 0,24 % par rapport à 2022. Ce budget comprend 3 postes : les propositions catalogues (54 %), les subventions *a posteriori* (37 %) et les amortissements et travaux de nos investissements (9 %).

**Montant des subventions des propositions catalogues (patrimoine, hors patrimoine) :** 307 141,60 €, ce qui représente une augmentation de 1,24 % par rapport à 2022. Cela correspond à 535 séjours, contre 515 séjours en 2022. Il est à noter que le coût moyen des séjours hors patrimoine proposés par nos prestataires a augmenté de 20 % depuis 2022.

**Montant des subventions *a posteriori* :** 212 037,89 €, ce qui

représente une augmentation de 0,03 % par rapport à 2022. Ce chiffre correspond à 674 séjours, en légère baisse par rapport à celui de 2022 (717 séjours).

Pour les 2 secteurs, le taux moyen de subvention est de 43 %.

#### Amortissements et Travaux :

- 39 901,23 € est le budget consacré à l'amortissement de l'ensemble de notre patrimoine (9 mobil homes, 12 multipropriétés, 7 parts en SCI dans des villages de vacances du tourisme social) ; il est en baisse de 14,23 % par rapport à 2022.

- 5 450,40 € est la part budgétaire liée aux travaux dans notre patrimoine ; elle est en forte augmentation par rapport à 2022 (255 %) en raison de la maintenance de nos mobil homes.

## Secteur Solidarité et Handicap

### M. Athénion

En 2023, grâce au prêt solidaire, le secteur Solidarité et Handicap a aidé 9 agents et leur famille, pour un montant total de 30 228,95 €. Ces prêts ont permis aux agents de faire face à des découverts bancaires, des impayés, à l'achat imprévu d'un véhicule ou à la réalisation de travaux indispensables à leur bien-être ou au maintien de leur autonomie.

De plus, 8 familles ont pu être soutenues pour accéder aux prestations du Caes, pour un montant total de 10 406 €. Avec l'aide de la subvention exceptionnelle à 85 %, 6 de ces 8 demandes, 6 ont été contribuées pour répondre à un besoin spécifique lié au handicap, entraînant une meilleure inclusion et permettant à certains agents de profiter de vacances en famille.

Durant cette année, nous avons pu également avoir les premiers résultats de la nouvelle subvention Sport, Loisirs et Culture. 11 personnes en situation de handicap ont pu pratiquer une activité à l'année pour un montant total de 1 910,82 €.

Enfin, cette année marque le départ à la retraite de Sylvie Dupuy, qui a joué un rôle clé dans le bon fonctionnement du Caes pendant 37 ans. Nous lui adressons nos vœux de bonheur les plus sincères pour ses projets personnels.

Vous pouvez trouver l'ensemble des informations du secteur sur le site du Caes, grâce aux rubriques « Handicap » et « Solidarité ».

## Secteur Jeunesse

### Y. Martin

2023 marque un redémarrage du secteur Jeunesse qui reprend son niveau d'avant la crise sanitaire avec un budget de 478 253 € en 2023 (472 973 € en 2022).

Jeunesse II, en charge des activités de loisirs, sportives, culturelles sans hébergement ASCL, centres aérés, compétitions, mini-séjours et stages, a traité 1 346 dossiers en 2023, pour un budget de 212 964 €.

Jeunesse I, en charge des séjours avec hébergement : de loisirs, linguistiques, à l'étranger, les classes transplantées, séjours individuels, auberge de jeunesse, carte inter-rail, aide complémentaire à l'activité ski..., a traité 797 dossiers, 280 départs et 2 714 journées vacances proposées par le Caes en 2023, pour un budget de 265 289 €.

**Modification** : vu la baisse des inscriptions pour les séjours Printemps, la commission a proposé la suppression du catalogue printemps à partir de 2024.

**Nouveautés** : 2 votes pour améliorer le soutien aux familles et la prise en charge des subventions :

- Retour du « soutien scolaire » (pour une mise en place en 2024). Plafond de 600 € par enfant et une grille de 20-70 %.
- Augmentation du plafond ASCL : le plafond actuel passe de 300 € par enfant par an, à 330 € (à partir du 1er janvier 2024).

Grâce à vous le secteur Jeunesse obtient la note 16,9/20 suite à l'enquête de satisfaction 2023. Nous continuerons nos efforts pour toujours mieux vous satisfaire, et permettre au plus grand nombre d'enfants de partir en vacances et de pratiquer des activités sportives, culturelles et de loisirs.



## Secteur Retraités

### N. Lacaze

Le secteur compte aujourd'hui 1 428 inscrits. Pour l'année 2023 les statistiques ne sont pas encore complètes, car il manque la participation des inscrits aux autres secteurs. De fait, un certain nombre de retraités participent aux activités organisées par les secteurs : Voyages, Vacances et Loisirs-Culture et aux activités locales dans leur Clas de rattachement.

En 2023 : les Retrouvailles en Ariège ont regroupé 63 personnes, la randonnée en étoile à Madre en Mayenne, 24 personnes. Les randonnées mensuelles regroupent, selon la météo, entre 15 et 20 personnes. Cette année, 31 cartes de la FFRP ont été souscrites et, lors de la « rando porte ouverte » nous avons suscité 2 nouvelles vocations de randonneuses !! Nous nous réjouissons d'accueillir Anne, nouvelle animatrice fraîchement diplômée, qui encadrera les futures randonnées mensuelles. Les expositions et les visites de Paris ont connu un coup de frein que nous n'expliquons pas. La commission souhaite développer les sorties culturelles de 2 ou 3 jours. Cette année, 3 sorties ont eu lieu :

Le Havre en mai (24 personnes), Auxerre et la maison de Colette en septembre (31 personnes) et Vichy en octobre (34 personnes).

Les membres de la commission fourmillent d'idées pour ce type de sorties et 2024 est déjà bien amorcée.

## Secteur Voyages

### M. Mena

Cette année, le secteur Voyages a grandement fait évoluer l'offre voyages autonomes, avec le relèvement du plafond de subvention de 700 à 800 €. Ce plafond n'avait pas été revalorisé depuis 2013, année de la mise en place de cette subvention !

Par ailleurs, les modes de transports éligibles ont été étendus, avec en plus des billets d'avion, les billets de train, bateaux, autocars et carte Interrail, qui sont désormais éligibles à cette subvention.

Concernant les **voyages Caes** en 2023, trois voyages ont eu lieu. Une croisière autogérée en Méditerranée de fin avril à début mai, la Namibie en mai, et Cuba en décembre. Le voyage famille en Croatie a malheureusement dû être annulé faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

C'est donc un total de 65 personnes qui sont parties dans un de ces voyages, pour un coût Caes total de 46 848 €.

Concernant les **voyages autonomes**, 265 personnes sont parties vivre leurs aventures, pour un coût Caes de 61 158 €.

## Secteur Comités Locaux

### F. Bonnet

L'Assemblée Générale 2024 arrive rapidement et l'heure d'un premier bilan est arrivée. Je m'étais engagée lors de ma prise de fonction en tant que responsable du secteur à aider les Comités Locaux à retrouver du dynamisme : j'en fais la priorité de mon mandat. Une première étape a été franchie lors du Cnas de février, les budgets votés devraient permettre à tous les Clas de travailler avec sérénité en 2024.

Lors du Cnas de novembre 2023, une nouvelle règle concernant la billetterie a été votée : le billet non daté, laissant au Clas et aux agents la possibilité de choisir le jour et la date de sorties organisées. Une exposition ? Une sortie au zoo en famille ? Ne réservez plus à date fixe, vous pouvez dorénavant offrir à vos collègues la possibilité de se rendre à cette sortie au moment qui leur convient le mieux.

Afin de continuer à trouver des solutions pour dynamiser mais également alléger le travail des Clas, la commission Clas s'est agrandie. Voici les nouveaux membres nommés : Vanessa Daoudi (Clas Montpellier), Caroline Benstaali (Clas Grenoble), Sandrine Duarte (Clas Cochon) et Mariama Camara (Clas Tolbiac). Les nouvelles recrues rejoindront les élus Yves Martin, Olivier Lefebvre et Florence Bonnet, ainsi que le gestionnaire du secteur, Élodie Merveillard.

Cette commission s'est réunie en Avril 2024. Un travail constructif a d'ores et déjà été fait sur un allègement du rapport d'activité et de nombreuses pistes sont en cours d'étude.

Enfin, en prenant mes fonctions, j'ai souhaité que le Caes reprenne l'organisation des fêtes de Noël des Clas parisiens. Un interClas s'est réuni en avril 2024. De nombreux spectacles ont pu être présentés et par un vote unanime, enfants et parents auront le plaisir de voir un cirque extraordinaire, «CirkAfrica ». Ils retiendront leur souffle devant les sauts périlleux, les pyramides humaines atteignant des hauteurs inimaginables, les enchaînements au sol et en haute voltige et bien d'autres surprises.

Pour information, l'équipe du Clas Bordeaux - Limoges - Poitiers obtient des tarifs avantageux pour tous les agents Inserm affiliés au Caes. Bénéficiez d'une réduction sur vos billets d'entrée de l'Ecomusée de Marquèze dans les Landes, Graine de Forêt et le musée des Forges !

## Secteur Communication

### P. Robert - S. Cailmail

La commission Communication est là pour assurer la meilleure diffusion des informations du Caes vers les agents actifs et retraités de l'Inserm.

Nous avons continué à optimiser nos outils de communication, grâce à des maquettes plus attractives pour nos Flashs mensuels, le Rapport des secteurs et Bilan d'activité, nos mailings réguliers, ou notre Foire-aux-Questions (FaQ) maintenant fortement enrichie. Les Flashs mensuels et le Bulletin annuel sont à présent dématérialisés. Votre espace Adhérent a été amélioré grâce à des fonctionnalités, telles que des liens vers vos autres espaces Caes (site web, billetterie en ligne) ou vers notre FaQ, ou encore la possibilité de télécharger au format PDF votre fiche récapitulative.

La commission communication est à la pointe des innovations à venir et participe activement à leur mise en œuvre. Que se soit le nouveau site web à venir ou la mise en place de la charte graphique au Caes, la commission communication confirme son rôle central dans la visibilité du Caes et de ses actions.

## Secteur Loisirs-Culture

### C. Lépine

L'année 2023 a encore été une belle année pour le secteur Loisirs-Culture, 143 personnes sont parties à l'aventure en France et en Europe.

Voici un petit aperçu de vos escapades :

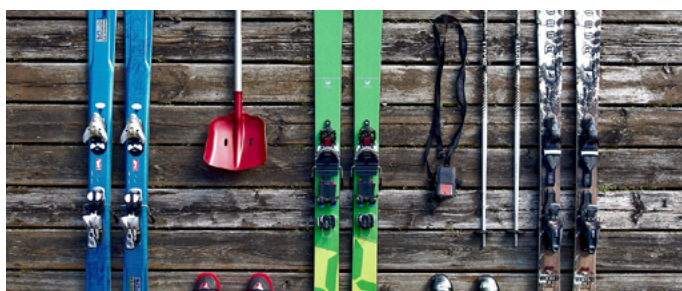
- 29 personnes ont pu découvrir le carnaval de Nice, qui est le plus grand carnaval de France et l'un des plus célèbres du monde, ainsi que la fête du citron à Menton.
  - Ce sont 40 personnes qui ont pu découvrir la ville de Porto, classée Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
  - Cette année, le week-end Clas à Lille a eu lieu en juin pour cause de Coupe du Monde de rugby en septembre. Cela n'a pas empêché les 21 personnes de déambuler dans cette charmante ville.
  - À l'automne vous avez découvert Nîmes, évocatrice d'une cité gallo-romaine par excellence et ses environs (24 personnes).
  - Et pour clore l'année, destination Malaga, ville natale de Pablo Picasso : 27 personnes ont sillonné les ruelles du centre-ville.
- N'oublions pas la subvention festivals (200 participants) et l'abonnement culturel annuel (105 personnes).

## Secteur Sports

### O. Lefebvre

Au bilan de cette année 2023, nous avons pu vous proposer 7 sorties collectives qui ont permis à 59 personnes de découvrir différentes activités en France, mais également à l'étranger. Ainsi, l'activité sport en famille, proposée au taux promotionnel 35 – 85 % pendant les vacances de février, a permis à 9 personnes de faire de la randonnée en raquettes en Auvergne. Vous êtes 10 à avoir pu découvrir les gorges du Verdon, 12 à avoir arpenté les côtes voisines de la baie du Mont Saint Michel et 4 à avoir foulé les mêmes pas que Stevenson sur les chemins du même nom. Un petit groupe volontaire de 6 personnes a affronté la mer en avril, du côté de Crozon pour pratiquer le long-côte. Un groupe de 12 vététistes a pu sillonner les versants de l'Atlas au Maroc. Enfin, vous êtes 6 personnes à avoir tenté de gravir le toit de l'Europe et 3 sont parvenues au sommet. Cette année 2023 était riche en émotion avec des propositions très diversifiées : 26 d'entre vous ont participé à des stages sportifs et 21 se sont inscrits à des manifestations sportives, soit, pour cette année 2023, 106 participants au total pour un budget dépensé d'un peu plus de 35 000 €.

Je profite pour vous rappeler que nous avons mis en place une nouvelle subvention qui remplace les coupons Sport ANCV et les subventions individuelles *a posteriori* gérées auparavant au niveau des Clas. Au bilan, pour cette première année, vous avez été 790 ouvrants droit pour 920 participants, avec un budget dépensé d'un peu plus de 84 000 €.



# Rapport financier 2023

Les faits marquants de 2023 qui ont eu un impact sur le compte de résultat du Caes :

- Hausse de la subvention Inserm qui passe de 2 287 K€ à 2 416 K€ en 2023, soit 6 %.
  - Hausse des charges salariales de 5 % provenant de la hausse du point (convention collective ECLAT) et du recrutement d'une nouvelle salariée en fin d'année.
  - Acquisition d'un mobil home à Aureilhan pour 35 K€.
  - Baisse significative des dépenses du secteur Voyages par rapport à l'année précédente en raison du report de 3 voyages 2021 en 2022 (Covid-19).
  - Création d'une nouvelle ligne budgétaire pour la subvention *a posteriori* des activités sportives, culturelles et de loisirs (SLC) et suppression de l'attribution coupon Sport ANCV.
  - Suppression de la subvention soutien scolaire en 2023.
- Le compte de résultat au 31/12/2023 est excédentaire de 69 413 €.

Produits	2023 Budget réalisé (€)	2022 Budget réalisé (€)
Subvention Inserm	2 148 299	2 017 569
Subvention administrative	60 000	60 000
Subvention salaire prestations sociales	14 766	14 766
Loyer locaux	171 000	171 000
Fluides	22 000	22 000
Plue-value cession patrimoine Caes	9 071	168 173
Produits financiers	3 733	2 248
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 428 870</b>	<b>2 455 756</b>

Charges	2023 Budget réalisé (€)	2022 Budget réalisé (€)
Salaires et charges du personnel	- 443 972	- 465 591
Dépenses obligatoires et de fonctionnement	- 139 561	- 157 586
Loyers et Charges annexes	- 182 211	- 174 648
<b>TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES</b>	<b>- 765 744</b>	<b>- 797 825</b>
Clas	- 227 247	- 307 451
Jeunesse	- 478 253	- 472 973
Vacances	- 564 531	- 563 205
Voyages	- 98 183	- 151 161
Sports	- 35 562	- 59 979
Loisirs et Culture	- 47 627	- 131 558
Subvention SLC	- 84 051	0
Retraités	- 32 920	- 30 429
Subvention Solidarité 85 %	- 14 020	- 2 262
Billetterie Caes	- 736	- 2 287
Billetterie en ligne	- 12 317	- 27 779
Concours logo	0	- 1 950
50 ans du Caes	0	- 63 349
Provisions et reprises	- 1 733	- 738
Action spéciale Covid chèques culture et rentrée scolaire	0	0
<b>TOTAL CHARGES SECTEURS</b>	<b>- 1 593 713</b>	<b>- 1 815 121</b>

RESULTAT	2023 réalisé (€)	2022 réalisé (€)
= total des produits - total des charges	69 413	- 157 190

Réserve obligatoire	391 720 €
Réserve libre au 14/06/2023	512 059 €
<b>Excédent 2023</b>	<b>69 413 €</b>
<b>Réserve libre AG 2023</b>	<b>581 471 €</b>

## Votes soumis à l'assemblée générale

**1<sup>re</sup> résolution** : Approbation du rapport moral et quitus au conseil.

**2<sup>e</sup> résolution** : Approbation des comptes.

**3<sup>e</sup> résolution** : L'Assemblée Générale décide d'affecter l'excédent de 69 413 € de l'exercice 2023 à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 581 471 € au 12/06/2024 (date de l'AG).

**4<sup>e</sup> résolution** : L'Assemblée Générale décide de maintenir pour 2023 la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720 €.

**5<sup>e</sup> résolution** : Nomination des contrôleurs de gestion pour l'exercice 2023.

### Billetterie en ligne : [billetteriecaes.fr](http://billetteriecaes.fr)

**Identifiant** : Matricule Inserm (8 chiffres)

**Mot de passe (première connexion)** : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à [billetterie.caes@inserm.fr](mailto:billetterie.caes@inserm.fr)

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web [caes.inserm.fr](http://caes.inserm.fr)